

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 20 FEVRIER 2020 -

DÉCISION N° 20 - 02 - 011

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 31 décembre 2019 s'est réuni le jeudi 20 février 2020 à partir de 10 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Marianne DARFEUILLE (Vice-présidente)
- Claude GIRAUD (Vice-président)
- Claude LIOGIER (membre du bureau)

Excusé :

- Georges DRU (Vice-président)

Décision 6 : L'attribution du marché relatif à l'installation ou la modification de pylônes, d'antennes, de supports d'antennes, et la fourniture de matériels et changement de fibres sur pylônes haubanés.

Le SDIS de la Loire possède un parc de 98 sites comportant des installations radio électriques de conceptions diverses réparties sur l'ensemble du département de la Loire et en périphérie dans des départements limitrophes. Ces installations regroupent des casernes de sapeurs-pompiers, sites relais faisceaux hertziens, shelters abritant des ensembles radio, mâts haubanés ou autoportant (liste non exhaustive).

Les prestations du marché comprennent l'installation, la modification de pylônes, d'antennes, de supports d'antennes, la fourniture de matériels et le changement de fibres sur les pylônes haubanés du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire.

Le présent marché a été lancé selon la procédure d'appel d'offres ouvert et a fait l'objet d'une publicité sur les sites du JOUE, du BOAMP, sur le site du SDIS de la Loire, sur la plateforme de dématérialisation « www.achatpublic.com ».

Il est alloté de la façon suivante :

- Lot 1 : Installation et modification de pylônes, d'antennes, de supports d'antennes et fourniture de matériels ayant trait aux mats et pylônes,
- Lot 2 : Changement de fibres sur pylônes haubanés.

Les prestations donneront lieu à un accord-cadre à bons de commande sans minimum ni maximum, en application de l'article R 2162-2 alinéa 2 du Code de la commande publique.

Les critères de sélection des offres sont les suivants :

I - Le prix : **60 points**,

II - La valeur technique: **40 points** dont :

- ⇒ Conditions de garantie : 5 points
- ⇒ Qualité du matériel (corrosion, rayonnement,.....) : 5 points
- ⇒ Détails des prestations de mise en œuvre des équipements : 20 points
- ⇒ Qualité des mesures effectuées : 5 points
- ⇒ Pertinence du rapport technique après intervention : 5 points

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article 1 : Le bureau confirme le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 20 février 2020 attribuant le marché relatif à l'installation ou la modification de pylônes, d'antennes, de supports d'antennes, et la fourniture de matériels et changement de fibres sur pylônes haubanés comme suit :

Lot 1	Installation et modification de pylônes, d'antennes, de supports d'antennes et fourniture de matériels ayant trait aux mats et pylônes	DELCOM 312 Rue du 35 ^{ème} régiment d'aviation
Lot 2	Changement de fibres sur pylônes haubanés.	69 500 BRON

Article 2 : Le Président est autorisé à signer toutes les pièces du marché.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'G' followed by a series of loops and a long horizontal stroke ending in a small vertical tick.

Georges ZIEGLER